

**ANNEXES**

**ANNEXE 1**

**QUESTIONNAIRE COVID-19 adulte : PRIMOVACCINATION (25/02/22)**



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif il y a moins de deux mois ?  Oui  Non

Avez-vous reçu un traitement par anticorps monoclonaux contre la Covid-19 dans les deux derniers mois ?  Oui  Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?  Oui  Non

Avez-vous des antécédents d'allergie à certaines substances ?  Oui  Non

Avez-vous récemment présenté un épisode de myocardite ou péricardite ?  Oui  Non

Êtes-vous sous traitement anticoagulant ? Avez-vous une baisse des plaquettes ? Avez-vous déjà présenté un syndrome de fuite capillaire ?  Oui  Non

Pour les enfants âgés d'au moins 12 ans, avez-vous présenté un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) après une Covid-19 ?  Oui  Non

Pour les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, avez-vous présenté un effet indésirable grave après la première injection ?  Oui  Non

**VACCINATION ANTI-COVID**

Les données d'identité recueillies via ce questionnaire seront intégrées dans le traitement de données à caractère personnel « SI Vaccin Covid » mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie et uniquement pour l'organisation, le suivi et le pilotage des campagnes vaccinales contre la covid-19. Pour plus d'informations sur ce traitement, les coordonnées des responsables de traitement, les destinataires ou catégories de destinataires, les durées de conservation ainsi que la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL, nous vous invitons à consulter les mentions RPGD complètes sur le site [ameli.fr](https://ameli.fr) ou à flasher le QR Code. Ce questionnaire papier pourra être conservé pendant une durée



Version du 25/02/22

**Réservé au prescripteur**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du prescripteur :

8

**ANNEXE 2**

**QUESTIONNAIRE VACCINATION COVID-19 : Dose de rappel (25/02/22)**



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**QUESTIONNAIRE DOSE DE RAPPEL VACCINATION COVID-19**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Combien de doses de vaccin anti-Covid-19 avez-vous déjà reçu ? \_\_\_\_\_

À quelle date a été réalisée votre dernière injection ? \_\_\_\_\_

Avez-vous été infecté par la Covid-19 après votre vaccination ?  Oui  Non

Si oui, combien de temps après votre injection ? \_\_\_\_\_

Avez-vous présenté un effet indésirable grave après votre première vaccination ?  Oui  Non

Pour savoir si vous êtes éligibles à un rappel de vaccination, rendez-vous sur :

[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

**VACCINATION ANTI-COVID**

Les données d'identité recueillies via ce questionnaire seront intégrées dans le traitement de données à caractère personnel « SI Vaccin Covid » mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie et uniquement pour l'organisation, le suivi et le pilotage des campagnes vaccinales contre la covid-19. Pour plus d'informations sur ce traitement, les coordonnées des responsables de traitement, les destinataires ou catégories de destinataires, les durées de conservation ainsi que la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL, nous vous invitons à consulter les mentions RPGD complètes sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) ou à flasher le QR Code. Ce questionnaire papier pourra être conservé pendant une durée



9

**Réservé au prescripteur**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du prescripteur :

Version du 25/02/22

Portfolios de fiches techniques pour les professionnels de santé, p9 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio\\_vaccination\\_anticovid\\_professionnels\\_de\\_sante.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_vaccination_anticovid_professionnels_de_sante.pdf)

### ANNEXE 3

### TABLEAU COMPARATIF DES VACCINS ANTI-COVID (02/03/2022)

CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES DES VACCINS COVID-19 (selon AMM)					
	COMIRNATY® 30µg PFIZER BioNTech	SPIKEVAX® MODERNA	VAXZEVRIA® ASTRAZENECA	JANSSSEN®	NUVAXOVID® NOVAVAX
Présentation	Flacon multidose de 2ml	Flacon multidose de 5ml	Flacon multidose de 5ml	Flacon multidose de 2,5ml	Flacon multidose de 5ml
Nb de doses officielles/flacon	<b>6</b>	<b>10 (max 11)</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Volume d'une dose	<b>0,3ml</b>	<b>0,5ml</b>	<b>0,5ml</b>	<b>0,5ml</b>	<b>0,5ml</b>
Aspect	Dispersion de couleur blanche à blanc cassé	Dispersion blanche à blanc cassé	Suspension incolore à légèrement marron, claire à légèrement opaque	Suspension incolore à légèrement jaune, claire à très opalescente	Dispersion incolore à légèrement jaune, limpide à légèrement opalescente, exempte de particules visibles
Reconstitution /Préparation	<b>OUI reconstitution</b> Dilution : vaccin décongelé doit être dilué dans son flacon à l'aide de 1,8 ml de NaCl à 9 mg/ml (0,9 %), avec une aiguille de 21G ou plus fine	<b>NON pas de reconstitution</b> Vaccin prêt à l'emploi après décongélation Ne pas secouer ni diluer Tourner délicatement le flacon après la décongélation et avant chaque prélèvement	<b>NON pas de reconstitution</b> Vaccin prêt à l'emploi Ne pas congeler	<b>NON pas de reconstitution</b> Après décongélation, ne pas recongeler Avant administration : agiter doucement le flacon en position verticale pendant 10 secondes	<b>NON pas de reconstitution</b> Vaccin prêt à l'emploi Ne pas congeler
Conservation Flacon non ouvert	Entre -90 et -60°C : <b>9 mois</b> Entre -25 et -15°C : <b>2 semaines</b> Entre 2 et 8°C : <b>1 mois</b> Entre 8 et 30°C : <b>2 heures</b> A l'abri de la lumière	Entre -25 et -15°C : <b>9 mois</b> Entre 2 et 8°C : <b>30 jours</b> Entre 8 et 25 °C : <b>24 heures</b> A l'abri de la lumière	Entre 2 et 8°C : <b>6 mois</b> A l'abri de la lumière Ne pas congeler	Entre -25 et -15°C : <b>24 mois</b> Entre 2 et 8°C : <b>4,5 mois</b> Entre 9 et 25°C : <b>12 heures</b> A l'abri de la lumière	Entre 2 et 8°C : <b>9 mois</b> A 25°C : <b>12 heures</b> A l'abri de la lumière
Transport	Entre 2 et 8°C : <b>12 heures</b>	Entre 2 et 8°C : <b>12 heures</b>		Entre 2 et 8°C	Entre 2 et 8°C : <b>12 heures</b>
Conservation après reconstitution - préparation - 1 <sup>er</sup> prélèvement	<b>Entre 2 et 30°C : 6 heures</b> Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	<b>Entre 2 et 25 °C : 19 heures</b> Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	<b>Jusqu'à 30°C : 6 heures</b> (48h entre 2 et 8°C) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	<b>Entre 2 et 8°C : 6 heures</b> (ou 3h à température <25°C) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	<b>Entre 2 et 25°C : 6 heures</b> Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)
Personnes éligibles	AMM : Personnes ≥12 ans <b>mais réservé aux personnes &lt; 30 ans</b>	AMM : Personnes ≥12 ans <b>mais réservé aux personnes &gt;30 ans</b>	Personnes ≥55 ans (selon HAS)	Personnes ≥55 ans	<b>Personnes ≥ 18 ans</b> Qui ne souhaitent pas recevoir de vaccin à ARN ou qui présentent une contre-indication aux vaccins à ARN
Schéma de vaccination	<b>2 doses entre J+21 et J+49</b> 28 jours pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes sévèrement immunodéprimés si le médecin le décide	<b>2 doses entre J+28 et J+49</b> 28 jours pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes sévèrement immunodéprimés si le médecin le décide	<b>2 doses espacées de 4 à 12 semaines (AMM)</b>	<b>1 dose unique</b>	<b>2 doses espacées de 21 jours en IM dans le deltoïde (tolérance 18-28 jours)</b>
Si nécessité d'un rappel	<b>OUI selon modalités en cours</b>				Pas de rappel prévu dans AMM
	Selon les RCP des vaccins et stratégie vaccinale en cours				URPS PH GE - 02 mars 2022

Sources : RCP de chaque vaccin

## ANNEXE 4 TABLEAU DES REGLES DE CONSERVATION DES DIFFERENTS VACCINS (07/12/21)

VACCIN	Conditionnement et transport				Remarques
	Température	Condition du flacon	Modalité	Durées	
PFIZER	-90°C /-60°C	Non ouvert	Stockage + Transport	9 mois	Doses autorisées : D1, D2 et rappels
	-25°C /-15°C	Non ouvert	Stockage + transport	2 semaines*	Quantité : 30 µg par dose
	2° C / 8°C	Non ouvert	Stockage	1 mois	Doses par flacon : 6/7
			Transport	12 heures	
	Température ambiante	Ouvert	Stockage	6 heures	Autorisation pour les pharmaciens de reconstituer les vaccins et de les distribuer sous forme de <b>seringue individuelle pré-remplie (DGS-Urgent n°2021_104)</b> .
			Stockage	6 heures (<30°C)	* Les flacons peuvent être remplacés à -90°C / -60°C – une seule fois.
			Transport	6 heures (<30°C)	
MODERNA	-25°C /-15°C	Non ouvert	Stockage + transport	7 mois	Doses autorisées : D1, D2
	2° C / 8°C	Non ouvert	Stockage	1 mois	Quantité : 100 µg par doses
			Transport	12 heures ou 1 h à pied	Doses par flacon : 10
		Ouvert	Stockage	19 heures	Avis HAS du 08 novembre : rappel autorisé en demi-dose (soit 50 µg) il est recommandé d'utiliser des modèles de seringues compatible avec une extraction de 0,25 ml de produit avec un pas de 0.01 ml. Santé Publique France fournit déjà ce type de seringue via le circuit officiel en accompagnement du vaccin Moderna et dispose d'un stock suffisant pour satisfaire les besoins.
	Température ambiante	Non ouvert	Stockage + transport	24 heures	
			Ouvert	Stockage	19 heures
JANSSEN	-25°C / -15°C	Non ouvert	Stockage + transport	2 ans	1 seule dose pour un schéma vaccinal complet.
	2° C / 8°C	Non ouvert	Stockage + transport	4,5 mois	Doses par flacon : 5
		Ouvert	Stockage	6 heures	
	Température ambiante	Non ouvert	Stockage + transport	12 heures	Avis HAS du 23 août : <b>recommandation d'une D2 en ARNm</b> à partir de 4 semaines après primo injection.
		Ouvert	Stockage	3 heures	Possibilité pour les médecins de demander à la CNAM, la liste de ses patients ayant reçu une D1 de JJ.

DGS-Urgent 2021\_125, 07/12/2021 : Campagne de vaccination contre la Covid-19 (primo-vaccination et rappels) : synthèse de la doctrine, p15  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs\\_urgent\\_125\\_campagne\\_de\\_vaccination\\_contre\\_le\\_covid-19.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_125_campagne_de_vaccination_contre_le_covid-19.pdf)

**ANNEXE 5**  
**MODALITES DE L'OBLIGATION VACCINALE (28/02/22)**



# Le rappel obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



Mon âge



Pfizer-BioNTech



Moderna

## Le rappel est obligatoire pour :

Les professionnels du secteur  
de la santé\*

- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions\*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire\*
- Les professionnels du secteur médico-social\*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile\*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels\*
- Les étudiants en formation pour ces professions\*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes\*

**18 À 29  
ANS  
INCLUS** →



**30 À 54  
ANS  
INCLUS** →



**55 ANS  
ET PLUS** →



\* Liste complète sur [www.solidarites-sante.gov.fr/obligation-vaccinale](http://www.solidarites-sante.gov.fr/obligation-vaccinale)

**N.B. :**

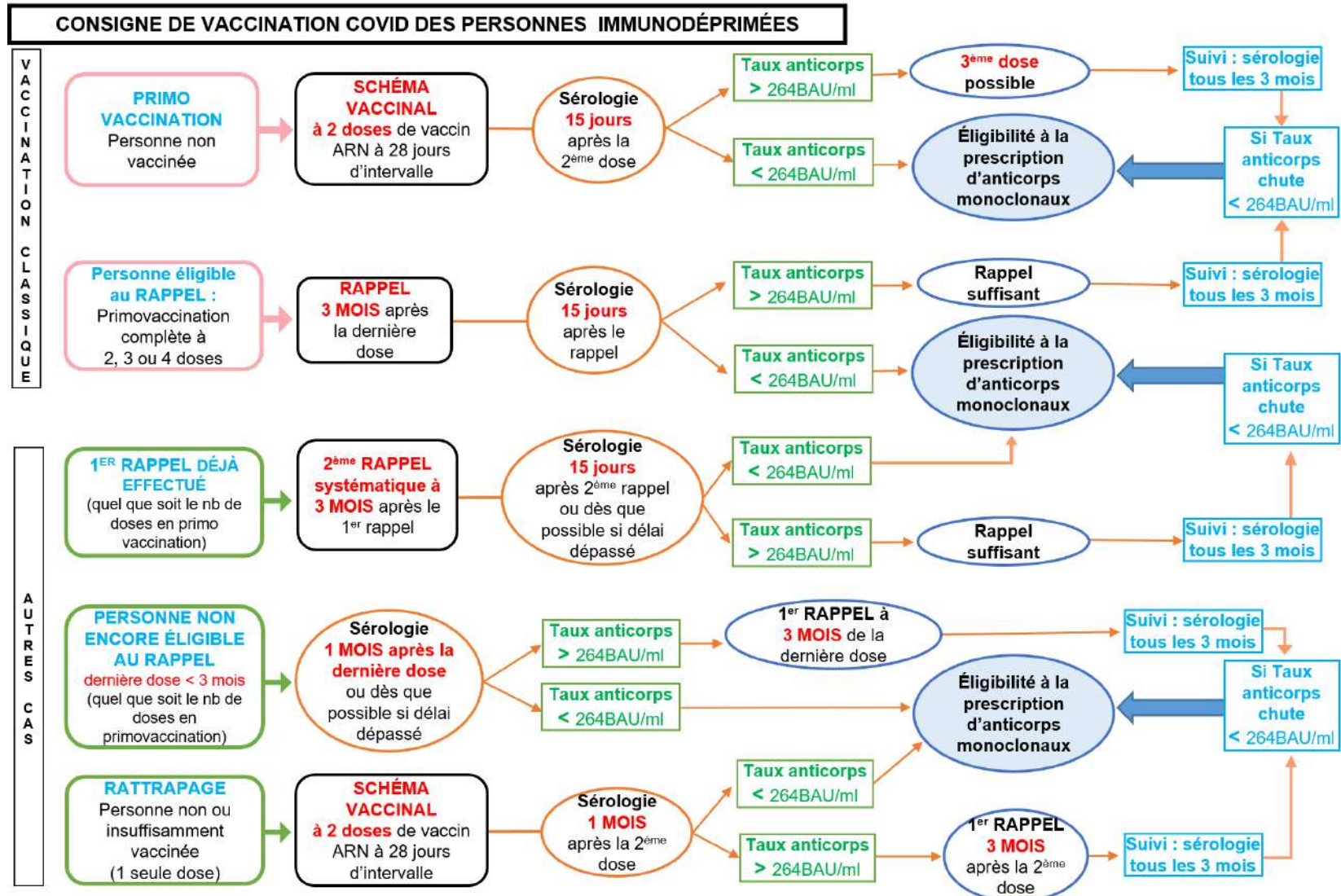
- La dose de rappel est intégrée à l'obligation vaccinale pour ces professions depuis le 30 janvier 2022.
- Les personnes ayant contracté le Covid-19 plus de 3 mois après leur schéma vaccinal initial n'ont pas besoin de faire de dose de rappel.
- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.

**Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :**  
[www.solidarites-sante.gov.fr/obligation-vaccinale](http://www.solidarites-sante.gov.fr/obligation-vaccinale)



version : 28 février 2022

**ANNEXE 6**  
**CONSIGNES DE VACCINATION DES IMMUNODEPRIMÉS (04/02/2022)**



**ANNEXE 7**

**AUTORISATION PARENTALE POUR VACCINATION CONTRE LA COVID-19 D'UN MINEUR (25/02/22)**



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AUTORISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA  
VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

Je soussigné(e),

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 (*facultatif*) : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale de l'enfant ou du parent / responsable légal de  
rattachement<sup>11</sup> : \_\_\_\_\_

certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal<sup>12</sup>,  
autorise le centre de vaccination de

\_\_\_\_\_

à vacciner mon enfant :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

- contre le Covid-19<sup>13</sup> :  Oui  Non
- à effectuer un test rapide d'orientation diagnostique sérologique :  Oui  
 Non

autorise Monsieur/Madame<sup>14</sup> :  
\_\_\_\_\_

à accompagner mon enfant pour la vaccination.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature(s) parent(s)  
\_\_\_\_\_

**VACCINATION ANTI-COVID**

<sup>11</sup> Le même numéro de sécurité sociale doit être utilisé pour les deux injections.

<sup>12</sup> Veuillez rayer les mentions inutiles.

<sup>13</sup> Par dérogation à l'article 371-1 du code civil, la vaccination contre le Covid-19 peut être pratiquée, à sa demande, sur le mineur de plus de seize ans.

<sup>14</sup> A compléter uniquement en cas d'accompagnement de l'enfant par un tiers n'exerçant pas l'autorité parentale / tuteur légal.

**ANNEXE 8**  
**COMPARATIF COMIRNATY 10µG ET 30µG (ANSM)**



**VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

À l'attention  
des professionnels  
de santé

Mise à disposition du vaccin pédiatrique contre la covid 19

**⚠ ATTENTION**  
**Risque de confusion entre les flacons...**

**du vaccin COMIRNATY ADULTES**  
(Pfizer BioNTech) - à partir de 12 ans

**du vaccin COMIRNATY PÉDIATRIQUE**  
(Pfizer BioNTech) - de 5 à 11 ans

**bouchon violet**



**bouchon orange**



**POUR PRÉVENIR CE RISQUE :**

- Ranger séparément les 2 types de flacon au niveau du stockage
- Bien identifier le flacon avant toute administration : lire l'étiquette et vérifier la couleur du bouchon

**RAPPELS : RECONSTITUTION ET CONDITIONS DE CONSERVATION DES VACCINS**

Volume de diluant nécessaire pour la reconstitution	
1,8 mL (chlorure de sodium 0,9 %)	1,3 mL
Volume de la dose injectée	
0,3 mL	0,2 mL
Conservation au réfrigérateur (2- 8 degrés)	
1 mois	10 semaines
Conservation au congélateur (-25°C à -15°C)	
2 semaines	NE PAS CONGELER

Pour toutes les informations relatives au suivi des effets indésirables, rendez-vous sur [ansm.sante.fr](https://ansm.sante.fr) : dossiers thématiques COVID-19-Vaccins

Suivez-nous sur @ansm

**ansm**  
Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé

ANSM : <https://ansm.sante.fr/uploads/2021/12/21/20211221-covid-19-vaccins-erreur-flacon-pediatrie-affiche-a3-v2.pdf>



**ANNEXE 9**

**QUESTIONNAIRE VACCINATION COVID-19 des 5-11 ans : PRIMOVACCINATION (25/02/22)**



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 –  
VACCINATION PEDIATRIQUE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il eu un test (PCR ou antigénique) positif ? Si oui, à quelle date ?  Oui  Non

Votre enfant a-t-il eu de la fièvre aujourd'hui ?  Oui  Non

Votre enfant a-t-il des antécédents d'allergie à certaines substances ?  Oui  Non

Votre enfant a-t-il présenté un épisode de myocardite ou péricardite ?  Oui  Non

Votre enfant a-t-il reçu un traitement par anticorps monoclonaux contre la Covid-19 dans les deux derniers mois ?  Oui  Non

Votre enfant est-il sous traitement anticoagulant ? Votre enfant a-t-il une baisse des plaquettes ?  Oui  Non

Votre enfant a-t-il déjà présenté un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) après une Covid-19 ?  Oui  Non

Si votre enfant a déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, a-t-il présenté un effet indésirable grave après la première injection ?  Oui  Non

**VACCINATION ANTI-COVID**

Les données d'identité recueillies via ce questionnaire seront intégrées dans le traitement de données à caractère personnel « SI Vaccin Covid » mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie et uniquement pour l'organisation, le suivi et le pilotage des campagnes vaccinales contre la covid-19. Pour plus d'informations sur ce traitement, les coordonnées des responsables de traitement, les destinataires ou catégories de destinataires, les durées de conservation ainsi que la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL, nous vous invitons à consulter les mentions RPGD complètes sur le site ameli.fr ou à flasher le QR Code. Ce questionnaire papier pourra être conservé pendant une durée maximale de trois mois après la date de votre rendez-vous.

**Réservé au prescripteur –**

Réalisation d'une injection

Comirnaty® pédiatrique

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du prescripteur :

10

Version du 25/02/22

**ANNEXE 10**

**AVOIR UN SCHEMA COMPLET ET OBTENIR LE PASS SANITAIRE APRES UNE VACCINATION A L'ETRANGER (04/11/21)**



## Avoir un schéma vaccinal complet et obtenir le passe sanitaire après une vaccination à l'étranger

 J'ai reçu un vaccin...	 J'ai un schéma vaccinal...	 Pour obtenir mon passe sanitaire dois-je recevoir une nouvelle dose de vaccin ?
<b>Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen</b> (Autorisé par l'EMA) <b>OU</b> <b>Covishield, R-Covi, Fiocruz</b> (reconnu comme équivalent par l'ANSM ou «EMA-like»)	<b>Complet</b> →	Mon schéma est complet, je n'ai pas besoin d'une nouvelle dose de vaccin
	<b>Incomplet</b> →	<b>OUI,</b> 1 dose de vaccin ARNm**
<b>Covaxin, Sinopharm*, Sinovac*</b> (Reconnu par l'OMS)	<b>Complet</b> →	<b>OUI,</b> 1 dose de vaccin ARNm**
	<b>Incomplet</b> →	<b>OUI,</b> 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle**
<b>Sputnik et autres</b> (Reconnu ni par l'EMA ni par l'OMS)	<b>Complet ou incomplet</b> →	<b>OUI,</b> 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle**

\* - Sinopharm (Beijing Institute of Biological Products) : SARS-CoV-2 Vaccine (Vero Cell), Inactivated (InCoV)  
- Sinovac : COVID-19 Vaccine (Vero Cell), Inactivated/Coronavac™

\*\* 4 semaines après la dernière injection de vaccin réalisée à l'étranger ou, à défaut, au plus vite

Si vous recevez une ou plusieurs doses complémentaires en France, votre passe sanitaire sera valide 7 jours après la dernière injection de vaccin à ARNm.

Plus d'informations sur la vaccination sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)


Version : jeudi 4 novembre 2021

Avoir un schéma complet et obtenir le pass sanitaire après une vaccination à l'étranger : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/passe-sanitaire-les-reponses-vos-questions>  
 Demande de passe vaccinal en cas de vaccination à l'étranger hors UE : procédure pour les ressortissants français et leurs ayants droit : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/demande-de-passe-vaccinal-en-cas-de-vaccination-a-l-etranger-hors-ue-procedure/>  
 Obtenir un passe sanitaire en cas de vaccination à l'étranger : <https://www.sante.fr/obtenir-un-passe-sanitaire-en-cas-de-vaccination-letranger>

## ANNEXE 11 LA PREPARATION EN PHARMACIE DES VACCINS A ARN EN SERINGUES INDIVIDUELLES

PREPARATION EN PHARMACIE DE VILLE DES VACCINS ARN EN SERINGUES INDIVIDUELLES (URPS 14/10/21)		
	COMIRNATY® (Pfizer)	SPIKEVAX® (Moderna)
<b>Rappel de conservation selon RCP</b>	<p><b>Flacon non ouvert :</b> Entre -90 et -60°C : 9 mois / Entre -25 et -15°C : 2 semaines Entre 2 et 8°C : 1 mois (30 jours) transport 12h max / Entre 8 et 30°C : 2 heures <b>Flacon ouvert après reconstitution :</b> Entre 2 et 30°C : 6h transport compris (stabilité physico-chimique) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique) <b>Seringues pré-remplies :</b> 6h entre 2 et 8°C transport compris sans secousses à l'abri de la lumière</p>	<p><b>Flacon non ouvert :</b> Entre -25 et -15°C : 7 mois Entre 2 et 8°C : 30 jours transport 12h max / Entre 8 et 25 °C : 24h <b>Flacon ouvert :</b> Entre 2 et 25 °C : 19 heures (stabilité physico-chimique) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique) <b>Seringues pré-remplies :</b> 19h entre 2 et 8°C (transport 12h max) sans secousses à l'abri de la lumière</p>
<b>Locaux et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traçabilité de la vérification de la température du réfrigérateur à l'office plusieurs fois/24h</li> <li>• Dispositif d'alarme en cas d'arrêt ou de panne</li> <li>• Espace propre, débarrassé de tout produit ou matériel sans rapport avec la préparation</li> <li>• Surfaces en contact avec les éléments de la préparation préalablement nettoyées et désinfectées</li> <li>• Pochettes isothermes souples (type Igloo/Sofrigam) ou dispositif équivalent au réfrigérateur à 2-8°C pendant au moins 12h la veille de la reconstitution des seringues</li> </ul>	
<b>Personnel</b>	<b>Pharmacien ou préparateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formé à la préparation des doses en seringues</li> <li>• Disposant d'un temps suffisant et d'un bon éclairage</li> <li>• Lavage et désinfection des mains préalable</li> </ul>	
<b>Reconstitution</b>	<b>Cf. reconstitution *</b>	
<b>Remplissage des seringues</b>	<b>Jusqu'à 7 seringues pour un flacon de 6 doses de 0,3ml</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer une hygiène des mains avec un produit hydro-alcoolique</li> <li>2. Désinfecter à nouveau l'opercule du flacon dilué avec une compresse imbibée de solution antiseptique ou d'alcool à 70° (temps de contact 1 minute)</li> <li>3. Etiqueter les seringues : nom, n° de lot, date et heure de reconstitution, date et heure limite d'utilisation → <b>Reconstitution +6h (entre 2 et 8°C)</b></li> <li>4. Utiliser des seringues stériles à faible volume mort de 1ml ou monter une aiguille de 23G ou 25G, d'une longueur adaptée à la corpulence du patient et permettant une injection IM dans le deltoïde, sur une seringue de 1ml et prélever 0,3ml</li> <li>5. Remettre soigneusement le protecteur de l'aiguille sur la seringue. Déposer la seringue préparée sur un plateau récepteur préalablement nettoyé / désinfecté</li> <li>6. Prélever successivement 6 à 7 seringues de vaccin, à raison de 0,3 ml par seringue</li> <li>7. En fonction de l'organisation retenue, les 6 à 7 seringues peuvent être préparées en une fois et déposées sur un plateau de soins</li> <li>8. <b>Le plateau constitué est conservé au maximum 6 heures entre 2°C et 30°C à compter de l'heure de dilution, mais de préférence au réfrigérateur à 2-8°C</b></li> </ol>	<b>Jusqu'à 12 seringues pour un flacon prévu pour 10 doses de 0,5ml</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérifier que les flacons sont identifiés avec une étiquette (nom du vaccin, numéro de lot, date de péremption)</li> <li>2. Effectuer une hygiène des mains avec un produit hydro-alcoolique</li> <li>3. Inspecter les flacons visuellement (détection de présence de particules étrangères ou de toute autre anomalie).</li> <li>4. Utiliser des seringues stériles à faible volume mort de 1ml ou monter une aiguille de 23/25G, d'une longueur adaptée à la corpulence du patient et permettant une injection IM dans le deltoïde, sur une seringue de 1ml et prélever 0,5ml de vaccin. Désinfecter les bouchons des flacons de vaccin avec une compresse imbibée de solution antiseptique ou d'alcool à 70°C</li> <li>5. Prélever successivement 10 à 12 seringues de vaccin, à raison de 0,5ml/seringue</li> <li>6. Etiqueter les seringues : nom du vaccin, n° de lot, date et heure de reconstitution, date et heure limite d'utilisation → <b>Reconstitution +19h (entre 2 et 8°C)</b></li> <li>7. Remettre soigneusement le protecteur d'aiguille sur la seringue. Déposer la seringue préparée sur un plateau récepteur préalablement nettoyé / désinfecté</li> </ol>
<b>Expédition vers les effecteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convenir d'une heure d'enlèvement des seringues : utilisation dans la journée de leur préparation → <b>Réservation par les effecteurs recommandée</b></li> <li>• Maintien à 2-8°C : utilisation d'une pochette isotherme souple de type Igloo (marque Sofrigam) ou tout autre dispositif maintenant les seringues entre 2 et 8°C</li> <li>• Prévoir un système d'invulnérabilité qui garantit que le dispositif n'a pas été ouvert (type étiquette apposée au niveau de l'ouverture du sachet contenant la ou les seringues)</li> <li>• Transport rapide en limitant les secousses (à titre indicatif, pochet Igloo : 25' avec T° extérieure de 20°C)</li> </ul> <p><b>Noter (traçabilité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date et heure de l'enlèvement des seringues par les personnes habilitées à prescrire et injecter les vaccins ou effecteurs (IDE, médecin)</li> <li>• Nom, Profession et Coordonnées de l'effecteur (traçabilité)</li> </ul> <p><b>Etiquetage de la pochette :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du vaccin, numéro de lot, date d'expiration</li> <li>• Date et heure de la reconstitution de la seringue</li> <li>• Date et heure limite d'utilisation à partir de l'heure de la dilution (+6h entre 2 et 8°C)</li> <li>• Nom du ou des patients si besoin</li> </ul>	
		<p><b>Etiquetage de la pochette :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du vaccin, numéro de lot, date d'expiration</li> <li>• Date et heure de la reconstitution de la seringue</li> <li>• Date et heure limite d'utilisation à partir de l'heure du 1<sup>er</sup> prélèvement (+19h entre 2 et 8°C)</li> <li>• Nom du ou des patients si besoin</li> </ul>

\*Reconstitution du vaccin Comirnaty : Cf. lien page 18

DGS-Urgent  
06/10/21 : Mise à disposition de seringues individuelles pré-remplies pour la vaccination contre la Covid-19 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_104\\_serlingues\\_individuelles\\_pre-remplies.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_104_serlingues_individuelles_pre-remplies.pdf)

2021\_104

## ANNEXE 12

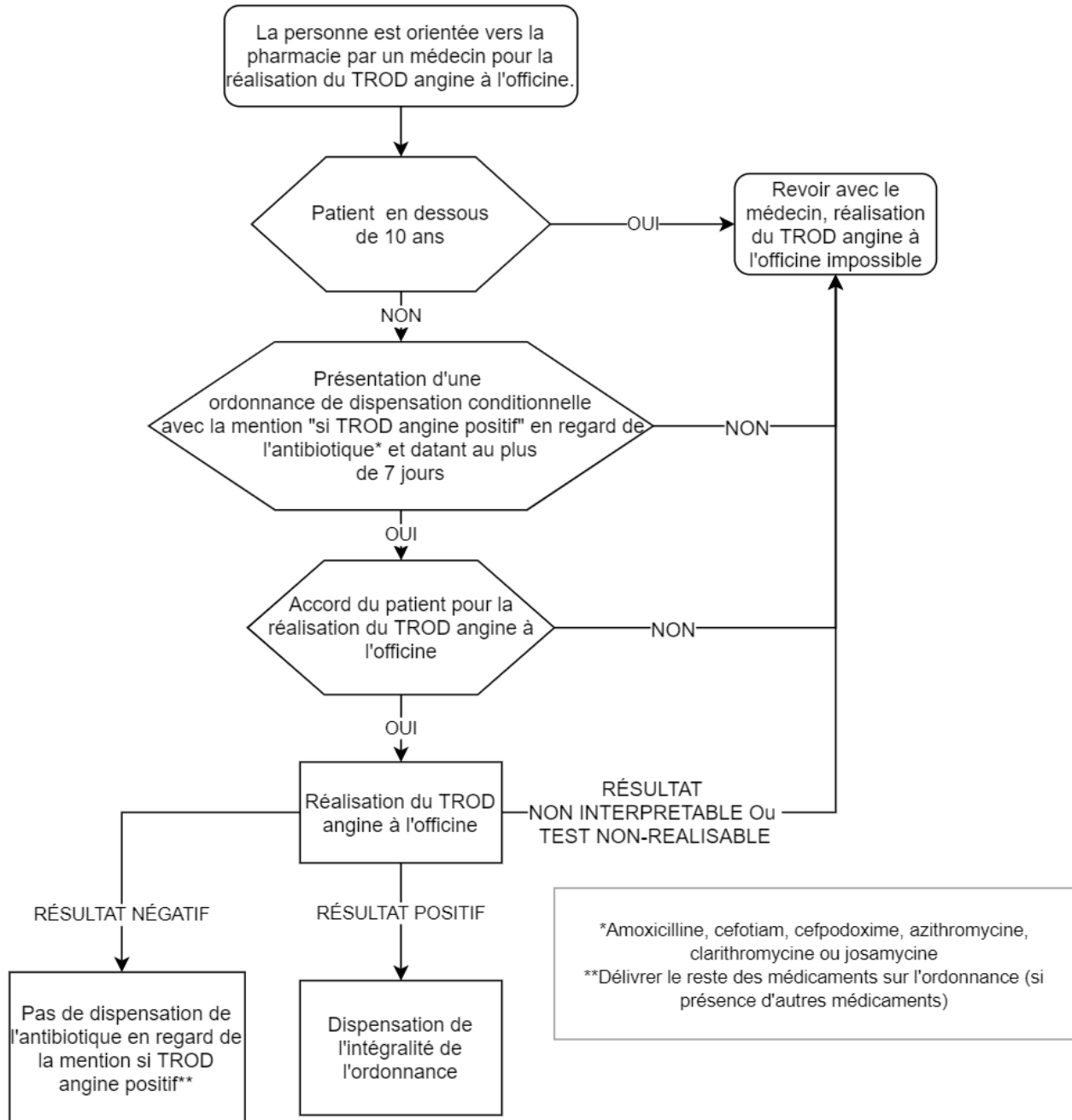
### Tableau des prix (€) des médicaments et forfait délivrés pour une IVG par voie médicamenteuse pratiquée avant la sixième semaine de grossesse et entre la 6<sup>ème</sup> et la 7<sup>ème</sup> semaine

	IVG < 6 <sup>ème</sup> semaine	6 <sup>ème</sup> semaine < IVG < 7 <sup>ème</sup> semaine
Spécialités délivrées/ PPTC	Métropole	Métropole
Présentation	PPTC	PPTC
Mifépristone		
MIFEGYNE 200 mg, comprimé 3 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 365 134 7 1		
MIFEGYNE 600 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 300 421 6 8	70,61	70,61
MIFEE 200 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 267 678 2 2		
Misoprostol		
GYMISO 200 microgrammes, comprimé 1 plaquette de 2 comprimés Code CIP : 34009 362 499 4 3		
MISOONE 400 microgrammes, comprimé sécable 1 plaquette thermoformée polyamide aluminium PVC-Aluminium de 1 comprimé (s) Code CIP : 34009 274 266 8 1	12,96	12,96
Géméprost		
CERVAGEME 1 mg, ovule 1 plaquette de 1 ovule Code CIP : 34009 327 304 6 9	12,96	
Total (€) du montant du sous forfait médicament à facturer par le pharmacien dans le cas d'une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée avant le début de la 6 <sup>ème</sup> semaine de grossesse	83,57	96,53
Montant fixe de l'honoraire de dispensation à facturer en plus du sous forfait	4	4
<b>Total : sous forfait + honoraire</b>	<b>87,57</b>	<b>100,53</b>

Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Art 12, 13 et annexe : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-12-07>

**ANNEXE 13**  
**RÉALISATION DU TROD ANGINE EN OFFICINE : PARCOURS 1 - AVEC PRÉSENTATION D'UNE**  
**ORDONNANCE CONDITIONNELLE**

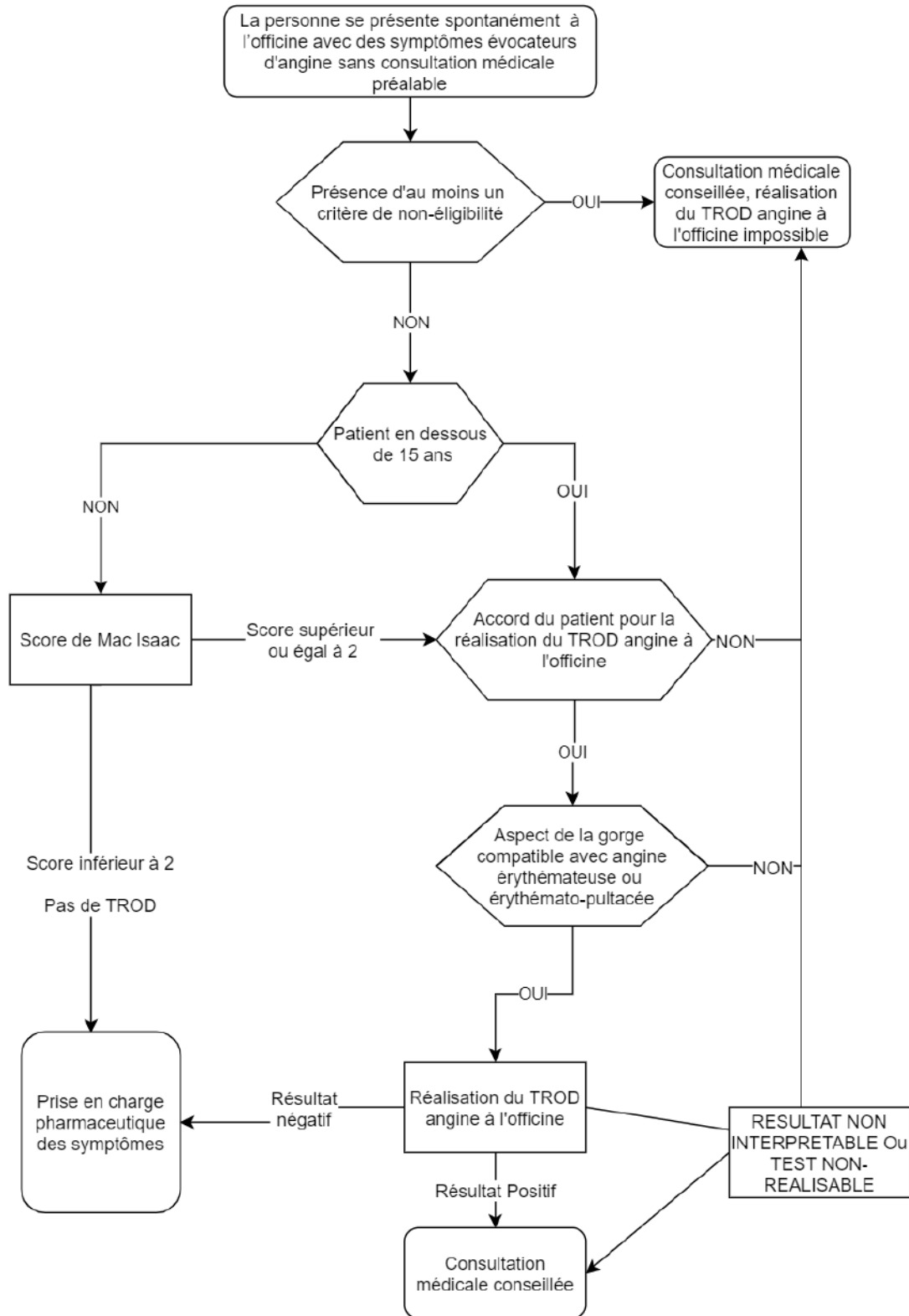
Parcours 1 :



Arrête du 29 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043715927/2021-07-01>  
Tests rapides angine (maj 01/07/2021) : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-politiques-publiques-pour-preserver-l-efficacite-des-antibiotiques/article/tests-rapides-angine>

**ANNEXE 13 (suite)**  
**RÉALISATION DU TROD ANGINE EN OFFICINE : PARCOURS 2 - SANS PRÉSENTATION D'ORDONNANCE CONDITIONNELLE**

Parcours 2 :



Arrête du 29 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043715927/2021-07-01>  
Tests rapides angine (maj 01/07/2021) : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-politiques-publiques-pour-preserver-l-efficacite-des-antibiotiques/article/tests-rapides-angine>

**ANNEXE 14  
ELIMINATION DES DÉCHETS ISSUS DES VACCINS ET TESTS COVID-19**

**FICHE PRATIQUE  
PHARMACIENS  
N°04**

**COVID - 19 / DÉCHETS DES VACCINS ET TESTS  
COMMENT LES ÉLIMINER ?**



### VACCINS COVID-19 (SERINGUES USAGÉES)

**1** J'inscris sur la grande boîte DASTRI : « vaccination » pour me permettre de la distinguer plus facilement.

**2** Je peux déposer jusqu'à 96 seringues usagées issues de la vaccination, dans la grande boîte DASTRI.

### TESTS SÉROLOGIQUES (AVEC PERFORANTS)

**1** J'utilise la grande boîte réservée aux seringues usagées des vaccins COVID-19.

**2** Seuls les autopiqueurs ou les lancettes, permettant le prélèvement sanguin doivent être jetés dans la grande boîte DASTRI.

### TESTS RHINOPHARYNGÉS (SANS PERFORANT)

Je dépose l'écouvillon, le tube vide et la cassette dans le carton DASTRI de 50L accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

**LES ASTUCES DASTRI**

**1** Utiliser une cuve de boîte sans couvercle pour y déposer temporairement vos cassettes, écouvillons et tubes vides. Une fois pleine, videz-la dans le carton puis réutiliser la boîte.

**2** Le flacon de vaccin vide doit être jeté dans le carton des MNU (carton marron avec la sachette bleue).

### JE SUIS POINT DE COLLECTE DASTRI

Une fois la grande boîte remplie, je la dépose dans un carton de 50L accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

Les cassettes, écouvillons et tubes vides (une fois le test réalisé), doivent être jetés directement dans un carton de 50L accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

### JE NE SUIS PAS POINT DE COLLECTE DASTRI

Je rapporte les boîtes fermées définitivement et les cassettes usagées (mises au préalable dans un sac plastique) dans un point de collecte DASTRI.

[www.dastri.fr/nous-collectons](http://www.dastri.fr/nous-collectons)

**JE CLIQUE**

**RAPPEL / LES DAS' ET EPI'**

masque

gant

pansement

compresse

**À enfermer dans un sac plastique pour ordures ménagères et à conserver 24h avant de les jeter dans la poubelle.**

DAS : Déchets d'Activité de Soins  
EPI : Equipement de Protection Individuelle

**JE CLIQUE**

**CONTACTEZ-NOUS**

**WWW.DASTRI.FR**



Dastrri : <https://www.dastri.fr/espace-presse/visuels/documentation/>  
Élimination des déchets issus des vaccins et tests covid-19 / [https://www.dastri.fr/wp-content/uploads/2021/03/FP4\\_COVID\\_PHARMA\\_VACCINTESTS.pdf](https://www.dastri.fr/wp-content/uploads/2021/03/FP4_COVID_PHARMA_VACCINTESTS.pdf)

ANNEXE 15 (page 1)

**MODALITES DE SAISINE DES FORCES DE L'ORDRE (POLICE OU GENDARMERIE)  
PAR LES PHARMACIENS FACE À DES SIGNALEMENTS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

**Modalités de saisine des forces de l'ordre (police ou gendarmerie)  
par les pharmaciens face à des signalements de violences  
intrafamiliales**



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Professionnel de premier recours, vous pouvez être en relation avec des victimes ou des témoins de violences intrafamiliales.

Le pharmacien peut ainsi constituer un point d'appui essentiel afin d'alerter les forces de l'ordre pour leur permettre d'intervenir en urgence.

S'il ne revient pas au pharmacien de recueillir les déclarations de la victime ou du témoin, le premier contact avec ces derniers peut néanmoins être déterminant.

Il conviendra ainsi d'adopter une attitude bienveillante, respectueuse et de ne pas banaliser ou minimiser les faits dénoncés.

Pour faciliter la prise en charge des personnes concernées par les forces de l'ordre, nous invitons les membres de l'équipe officinale à suivre les recommandations suivantes :

**Une personne se présente en pharmacie et évoque spontanément des violences dont elle aurait été victime ou témoin au sein de son foyer.**



La personne indique clairement avoir été victime de violences ou en avoir été témoin à l'encontre d'un membre de son foyer, particulièrement les enfants, au domicile familial.

**Recommandations :**

Installez la victime dans l'espace de confidentialité de l'officine, au calme et à l'abri de la vue du public, et recueillez, avec son accord, les informations utiles la concernant (identité, adresse, coordonnées téléphoniques).

À l'abri des regards, avec l'accord de la victime, **composez le 17**, les forces de l'ordre prendront attache avec la victime et évalueront la gravité de la situation. Elles prendront les mesures immédiates assurant sa mise en sécurité ou celle de ses proches.

Proposez à la victime d'attendre dans l'officine dans un local à l'abri de la vue du public.

**Que faire si la victime ne souhaite pas l'intervention des forces de l'ordre ou n'a pas le temps d'attendre leur venue au sein de la pharmacie ?**



Proposez la remise discrète du flyer au format de carte bleue (joint au présent) ou invitez la victime à le prendre en photographie. Proposez-lui d'appeler pour une aide, selon son souhait, son médecin traitant ou sa sage-femme pour une femme enceinte, son infirmier(e) ou tout professionnel de santé intervenant dans une prise en charge en cours, le 15, un avocat (voir p. 2) ou une association s'occupant des femmes ou des mineurs victimes de violences (voir p. 2) Rappelez-lui les coordonnées des forces de l'Ordre (17) ou leur accessibilité par le biais du tchat sur le portail des violences sexuelles ou sexistes, ainsi que des services d'accompagnement (39.19 et 119). Pensez à lui demander si des enfants sont présents à son domicile, ils peuvent être en danger.



**ANNEXE 15 (page 2)**  
**MODALITES DE SAISINE DES FORCES DE L'ORDRE (POLICE OU GENDARMERIE)**  
**PAR LES PHARMACIENS FACE À DES SIGNALEMENTS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

**Informations utiles à destination du public et des victimes :**



- ➔ Vous pouvez utilement mettre à la disposition du public au sein de votre pharmacie le flyer « violences conjugales » figurant ci-dessous.
- ➔ Le portail de signalement des violences sexuelles ou sexistes fonctionne 24/24 et 7/7, il permet d'entrer en relation par tchat avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé, depuis un mobile ou un ordinateur, de façon tout à fait anonyme, aux adresses suivantes : [www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr) ; ou depuis le site [service-public.fr](http://service-public.fr).
- ➔ Il existe des associations nationales ou locales pouvant prendre en charge les personnes concernées. Elles sont référencées sur le site [www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr).
- ➔ Le numéro d'appel 3919 violences femmes info est un numéro gratuit d'écoute et d'information anonyme (ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 22h, samedi et dimanche et jours fériés, de 9h à 18h). Ce numéro n'est pas repérable sur les factures et les téléphones. Ce numéro pourrait utilement être repris sur les écrans vidéos ou sur les tickets de caisse.
- ➔ Le numéro d'appel 119 « Allo enfance maltraitée » est un numéro gratuit d'écoute au service de l'enfance en danger. Ce numéro n'est également pas repérable sur les factures de téléphone
- ➔ Par SMS en recourant au 114. Les victimes de violences intrafamiliales peuvent appeler les urgences par un mode de communication silencieux en recourant au 114, numéro d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes.
- ➔ Il existe une permanence téléphonique gratuite mise en place par le Conseil national des Barreaux à destination des professionnels amenés à accueillir et/ou prendre en charge des victimes de violences intrafamiliales : 01 76 40 17 71.
- ➔ Vous pouvez télécharger sur le [site du CESPHARM](http://site.du.CESPHARM) des affiches en lien avec la protection des personnes sujettes aux violences familiales



Recto



Verso

2/2

**ANNEXE 15 (page 3)**  
**MODALITES DE SAISINE DES FORCES DE L'ORDRE (POLICE OU GENDARMERIE)**  
**PAR LES PHARMACIENS FACE À DES SIGNALEMENTS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES**  
**VIOLENCES INTRAFAMILIALES - CONTACTS UTILES**

**En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie en composant le 17.**

### Numéros d'urgence

- 17** : Police secours
- 112** : Numéro d'appel d'urgence européen
- 15** : SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)
- 18** : Sapeurs – pompiers
- 114** : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

Numéros gratuits pouvant être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

### Dispositifs d'écoute, d'informations et d'orientation

**39 19 : Violences Femmes Info**

Appel anonyme et gratuit :

- Lundi –Vendredi : 9h - 22h
- Samedi, dimanche et jours fériés : 9h-18h

**0 800 05 95 95 : SOS Viols Femmes Informations**

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe

Lundi- Vendredi : 10h-19h

**119 : Allô enfance en danger**

Appel gratuit, disponible 7 j/7, 24h/24

**Portail de signalement des violences sexuelles ou sexistes :**

[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

Anonyme et accessible 7 j/7, 24h/24 depuis un mobile ou un ordinateur

**116 006 : Numéro d'aide aux victimes**

Anonyme, gratuit et confidentiel

Disponible 7 j/7, 24h/24 de 9h à 19h

En dehors de la France Métropolitaine, joignable au + 33 (0)1 80 52 33 76 (numéro non surtaxé)

### Associations locales et nationales

La liste des associations locales et nationales est disponible sur le site [arrêtons les violences](http://arrêtons.lesviolences.org).

-Ordre des Pharmaciens : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites/Violences-familiales-l-officine-comme-lieu-d-alerte>

-CESPHARM : <http://www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Actualites/2020/Violences-familiales-l-officine-comme-lieu-d-alerte>

## ANNEXE 16

### MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES TAG A L'OFFICINE 07/01/2022

MODALITE DE PRISE EN CHARGE DES TAG ET RT-PCR A PARTIR DU 15/10/2021 ET JUSTIFICATIFS A PRESENTER (URPS 11/01/2022)			
Personnes bénéficiant d'une prise en charge des tests		Justificatif à présenter	Pièce à joindre à la télétransmission
Personnes <b>mineures</b>		Toute pièce administrative justifiant l'âge : Pièce d'identité, passeport, carte vitale...	Aucune
Personne ayant un <b>schéma vaccinal complet</b> (hors rappel)		<b>Certificat de vaccination</b> sous forme de QR-Code (papier ou numérique via TAC) vérifiable avec TAC Verif+	Aucune
Personne ayant <b>une contre-indication</b> à la vaccination		<b>Certificat de contre-indication</b> délivré par l'assurance maladie	<b>Certificat de contre-indication</b>
Personnes ayant un <b>certificat de rétablissement de moins de 6 mois</b>		<b>Justificatif d'un test positif à la Covid-19 de moins de 6 mois</b> sous forme de QR-Code (papier ou numérique via TAC) vérifiable avec TAC Verif+	Aucune
Personnes ayant un <b>résultat positif de TAG ou d'un autotest supervisé (ATS)</b> d'un pharmacien, <b>&lt; 48h</b> en vue de la réalisation d'un RT-PCR de confirmation ou de criblage		<b>Résultat du TAG ou d'ATS positif de moins de 48h</b>	<b>Justificatif de TAG ou d'ATS positif de moins de 48 heures</b>
<b>Personnes contact</b>	Personne contact à risque identifiée et notifiée par <b>l'Assurance maladie (AM)</b>	<b>Justificatif de contact à risque (mail ou SMS)</b> de l'AM ou vérification de l'inscription dans Contact-Covid ou sur TAC → <b>Prise en charge de 2 TAG</b> (J1 et J7 ou J17)	Aucune
	Personne contact à risque identifiée et notifiée par l'application <b>TAC</b>	<b>Présentation de la notification</b>	Aucune
	Personne contact à risque identifiée et notifiée par <b>l'ARS</b>	<b>Justificatif nominatif de l'ARS</b> (papier) → <b>Prise en charge de 2 TAG</b> (J1 et J7 ou J17)	Aucune
	<b>Elève du secondaire</b> (ou classes préparatoires, BTS) cas contact <b>&gt;18 ans</b>	<b>Courrier de l'Education Nationale</b>	<b>Courrier de l'Education Nationale</b>
Personnes présentant <b>une prescription médicale de médecin ou de sage-femme ou une convocation d'un établissement</b>	<b>Personne symptomatique</b>	<b>Prescription médicale valable 48h et non renouvelable</b>	<b>Prescription médicale</b>
	Personne devant se faire tester avant de recevoir des soins en établissement de santé	<b>Prescription médicale valable pour un unique test</b> dans 72h précédant les soins programmés <b>OU Convocation nominative émise par l'établissement ou le service de santé concerné</b> , pour un examen ou un test à réaliser dans les 72h précédant la date des soins programmés mentionnée sur la convocation	<b>Prescription médicale OU Convocation émise par l'établissement</b>
Pour les prises en charge concernant les déplacements entre territoires français et à l'étranger se référer à l'annexe du DGS 2022_06 : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_tableau_d_indications_de_prise_en_charge.pdf">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_tableau_d_indications_de_prise_en_charge.pdf</a>			

DGS-Urgent 2022-06 07/01/22 : prélèvement nasal, priorisation, autotests personnes-contact : adaptation de la doctrine de test : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs\\_urgent\\_2022-06\\_adaptation\\_doctrine\\_test-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_2022-06_adaptation_doctrine_test-2.pdf) et annexe : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe\\_tableau\\_d\\_indications\\_de\\_prise\\_en\\_charge.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_tableau_d_indications_de_prise_en_charge.pdf)

### Sources ANNEXE 17

DGS-Urgent n°2022\_31 24/02/22 : Évolution de la stratégie de dépistage et d'isolement des cas de Covid-19 et des personnes contacts dans le contexte de la décroissance de la diffusion du variant Omicron : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs\\_urgent\\_no2022\\_31\\_evolution\\_du\\_depistage\\_et\\_de\\_l\\_isolement-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_no2022_31_evolution_du_depistage_et_de_l_isolement-2.pdf)  
 DGS n°2022\_01 reply 11/01/2022 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/reply\\_dgs\\_urgent\\_01\\_doctrines\\_isolement\\_et\\_40n.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/reply_dgs_urgent_01_doctrines_isolement_et_40n.pdf)  
 Communiqué de presse Gouvernement 11/02/22 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/220211\\_cp\\_allegement\\_protocol\\_sanitaire.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/220211_cp_allegement_protocol_sanitaire.pdf)  
 Education nationale : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continue-pedagogique-et-305467>

**ANNEXE 17**

**MISE A JOUR : CONDUITE A TENIR EN MATIERE D'EVICION : PERSONNE COVID+ ET CAS CONTACT (24/02/2022)**

**1- DOCTRINE D'ISOLEMENT D'UNE PERSONNE COVID+**

**J0 = Date de début des signes ou  
Date de prélèvement du test positif**

**a) Statut complet ou enfant < 12 ans**

**Personne  
(adulte ou enfant > 12 ans)  
à statut vaccinal  
COMPLET**

**ENFANT < 12 ans  
QUEL QUE SOIT SON STATUT  
VACCINAL**  
En scolaire, périscolaire et hors  
scolaire



\*Lorsque prélèvement nasopharyngé difficile ou impossible → TAG par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves < 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier

**b) Non vacciné ou statut incomplet**

**Personne  
(adulte ou enfant > 12 ans)  
NON VACCINÉE  
ou  
à statut vaccinal  
INCOMPLET**



Respect stricte des mesures barrières

ANNEXE 17 (suite)

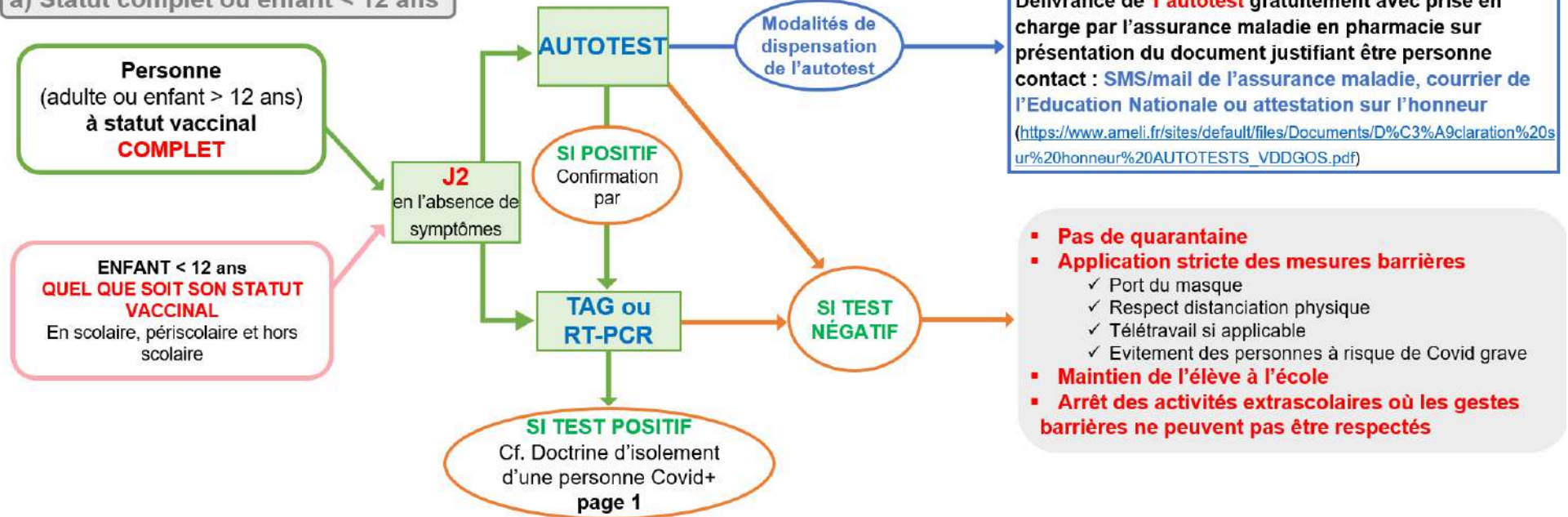
MISE A JOUR : CONDUITE A TENIR EN MATIERE D'EVICION : PERSONNE COVID+ ET CAS CONTACT (24/02/2022)

2- DOCTRINE DE QUARANTAINE D'UNE PERSONNE CONTACT

- Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois et identifiés comme cas contact ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine sauf en cas d'apparition de symptômes
- Si un nouveau cas apparaît dans la classe dans un délai < 7 jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage

J0 = jour d'information / notification d'être contact

a) Statut complet ou enfant < 12 ans



b) Non vacciné ou statut incomplet

